

ENSEIGNEMENT MILITAIRE ET OUVERTURE AUX SCIENCES SOCIALES

Introduction

Cette étude a pour thème : enseignement militaire et ouverture aux sciences sociales. Elle a pour objectif principal d'établir un inventaire des enseignements relevant de ces disciplines dispensés actuellement dans les écoles militaires chargées de former les officiers des différentes armées.

En tout premier lieu, il convient donc de définir l'expression de « sciences sociales ». Force est de constater que cette discipline ne répond pas à des critères de définition clairs et précis. En effet, les différentes sciences sociales étudient les secteurs d'un même ensemble : l'activité humaine. Mais ces secteurs ne sont pas toujours très clairement définis et leur séparation, leur classification, ne peuvent être qu'arbitraires et temporaires.

Dans son ouvrage intitulé Lexique des sciences sociales, Madeleine GRAWITZ les définit comme l'ensemble des sciences étudiant l'homme en société. Dans un second livre ayant pour titre Méthodes des sciences sociales, elle tente d'établir une liste exhaustive de toutes les sciences sociales. Celles-ci seraient la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie, la psychologie sociale, la psychanalyse, l'histoire, la géographie, la démographie, l'économie politique, la science politique et la linguistique.

Marc AUGE, pour sa part, dans Une école pour les sciences sociales, semble donner une définition plus large. Il note qu'à l'école des hautes études en sciences sociales sont enseignées l'anthropologie, la sociologie, la démographie, l'histoire, l'archéologie, l'économie, la sémiologie, la linguistique, la psychologie sociale et la psychologie cognitive, les mathématiques et l'histoire de l'art, l'histoire ancienne et l'histoire des sciences, la littérature et la philosophie. Il est convaincu qu'aucune discipline n'est inaudible aux autres et que les modes d'intelligibilité s'opposent moins qu'ils ne se complètent.

Par ailleurs, il faut souligner l'évolution permanente des sciences sociales. Cette évolution ne fait qu'accroître les difficultés rencontrées pour apporter une définition claire et précise. En effet, les sciences sociales ont suivi une évolution logique qui leur était propre à chacune et qui incita chacune d'elles à se scinder du tronc originel. Ainsi, la sociologie s'est séparée de la philosophie, puis la psychologie sociale de la sociologie ; la démographie, de son côté, est devenue une spécialité, comme l'urbanisme est en train de le devenir. Les sciences sociales dont l'objet, le point de vue et les méthodes, deviennent si spécifiques qu'elles se transforment en véritables sciences sociales indépendantes, telles la psychologie sociale ou la démographie. On ne peut prévoir à l'avance le processus de spécialisation, qui se calque sur la transformation du monde lui-même.

Enfin, la frontière entre les sciences sociales et les sciences humaines n'est pas nette. On peut, à juste titre, se demander quelle est la différence entre ces deux disciplines. La distinction proposée par J. PIAGET paraît très proche de la réalité. Après avoir déclaré qu'aucune différence de nature ne permettait de distinguer sciences sociales et sciences humaines, il pense que l'on peut regrouper :

- Les sciences nomothétiques, disciplines qui cherchent à dégager des lois ou des relations quantitatives. Ce sont la psychologie scientifique, la sociologie, l'ethnologie, la linguistique, l'économie et la démographie. Toutes utilisent des méthodes soit d'expérimentation stricte soit d'expérimentation au sens large d'observation systématique.
- Les sciences historiques qui reconstituent le déroulement de la vie sociale au cours des temps.
- Les sciences juridiques.
- Les disciplines philosophiques.

En ce qui concerne cette étude, l'expression de sciences sociales ne sera pas limitée par une définition très précise. Les diverses enquêtes menées sur le terrain ont en effet montré les différences d'approches d'un organisme à l'autre. Le domaine recouvert par les sciences sociales se révèle plus ou moins large selon les responsables rencontrés. Toutefois, les relations internationales et la stratégie ont été exclues de cette étude.

Après avoir souligné la difficulté d'apporter une définition claire à l'expression de « sciences sociales », il convient d'évoquer de façon plus détaillée les objectifs de cette étude.

En premier lieu, il apparaît que les entreprises font de plus en plus appel aux sciences sociales. Du marketing au recrutement, les sciences sociales sont appliquées dans tous les domaines de la vie de l'entreprise. Une présence qui passe par des techniques et des experts, mais aussi par une utilisation diffuse des concepts et des connaissances issus de la sociologie, de la psychologie, de l'économie et de la linguistique. Par exemple, en ce qui concerne le marketing, des études de marché sur un produit alimentaire sont menées sur la base des méthodes psychosociologiques (entretiens qualitatifs). Quant à la production et à l'organisation du travail, un consultant sociologue conduit et évalue la mise en place d'une nouvelle forme d'organisation : qualité totale, organisation qualifiante. En matière de gestion des ressources humaines, la mise en place de la réduction du temps de travail se fait avec la participation d'un cabinet de conseil spécialisé en sociologie des organisations.

Aussi semble-t-il nécessaire de s'interroger sur la nature et la finalité de l'enseignement des sciences sociales dans l'armée française.

Le premier but de cette étude est d'établir un inventaire précis des enseignements relevant de ces disciplines dispensés actuellement dans les écoles militaires chargées de former les officiers de l'armée française.

Le deuxième objectif est de mettre en valeur l'évolution de l'enseignement des sciences sociales ces dernières années et d'essayer de comprendre pourquoi ces disciplines sont enseignées.

Enfin, il est intéressant de comparer tous ces éléments avec des écoles civiles françaises et des écoles militaires étrangères.

PREMIERE PARTIE : INVENTAIRE DES ENSEIGNEMENTS RELEVANT
DES SCIENCES SOCIALES DISPENSES ACTUELLEMENT DANS LES ECOLES
MILITAIRES FORMANT LES OFFICIERS.

Cet inventaire traite tout d'abord des écoles de formation initiale, puis de la formation continue. Pour des raisons de clarté, les organismes sont traités les uns après les autres.

1- LA FORMATION INITIALE

11- LES ECOLES DE COËTQUIDAN

111- Présentation des écoles

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr

Saint-Cyr recrute des jeunes gens ou jeunes filles de moins de 22 ans titulaires d'un baccalauréat général, sur concours selon des procédures diverses :

- 1- Au terme de deux années de classes préparatoires après un baccalauréat général. Le concours offre trois voies d'accès : scientifique, littéraire, langues. Les épreuves écrites des filières « sciences » appartiennent à la banque commune des grandes écoles d'ingénieurs et celles de la filière « sciences économiques » relèvent de la banque d'épreuves ouvrant l'accès aux grandes écoles de commerce.
- 2- Aux titulaires d'un diplôme de second cycle de l'enseignement supérieur.

Les élèves effectuent une scolarité de trois années. Ils suivent une scolarité comprenant un tronc commun et trois filières de spécialité dénommées : sciences de l'ingénieur (40 % des élèves), relations internationales et langues (25 %) et gestion des ressources de la défense (35%).

L'école forme chaque année 170 officiers environ.

Ecole militaire interarmes

L'EMIA recrute des jeunes gens ou jeunes filles de plus de 22 ans et de moins de 30 ans, sur concours selon les procédures suivantes :

- 1- Le concours est ouvert aux sous-officiers bacheliers titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent.
- 2- Le concours est ouvert aux officiers sous contrat de l'armée de terre titulaires du baccalauréat ou d'un titre équivalent.

Les élèves effectuent une scolarité de deux années. Ils sont répartis en trois filières de formation : sciences de la matière (35 %), langues - relations internationales (25 %) et économie – gestion (40 %). Conjointement à leur scolarité, les élèves ont la possibilité de se présenter aux épreuves du DEUG Administration économique et sociale.

L'école forme chaque année 150 officiers.

Ecole militaire du corps technique et administratif

L'EMCTA recrute des jeunes gens ou jeunes filles de moins de 30 ans, sur concours selon les procédures suivantes.

1- Le concours est ouvert aux titulaires d'un DEUG ou d'un DUT.

2- Le concours est ouvert aux officiers sous-contrat et aux sous-officiers.

Les élèves effectuent une scolarité d'un an. Ils sont ensuite affectés dans différents services de l'armée de terre : Service de santé des armées, Service des essences, Délégation générale pour l'armement et Groupe de spécialités Etat-major.

L'école forme chaque année une trentaine d'officiers.

112- Enseignements des sciences sociales dispensés dans chacune des écoles

Le recensement des enseignements de sciences sociales renvoie immédiatement à la définition précise que l'on entend donner à cette notion.

La nomenclature universitaire tendrait à retenir dans cette catégorie : le droit, l'économie, l'histoire, la sociologie, la psychologie sociale, la science politique, les relations internationales. Cependant cette définition apparaît mal adaptée aux contours et à l'esprit dans lequel est conçu cet enseignement au sein des écoles de formation de l'armée de terre. Ainsi, comment ne pas prendre en compte les enseignements de méthode et expression qui concourent à l'apprentissage de l'exercice de l'autorité. En revanche comment retenir les volumes consacrés à la comptabilité des sociétés ou à l'analyse financière ?

Les langues ont été délibérément exclues.

Aussi, a-t-il été convenu de s'arrêter sur la définition suivante des sciences sociales dans le cadre de cette étude :

Les sciences sociales regroupent l'ensemble des disciplines qui ont pour objet l'homme ou les sociétés et qui ne répondent pas à une finalité technique directe dans l'institution militaire (stratégie, statuts, matières techniques enseignées dans le cadre de la préparation du DEUG AES...)

ESM Saint-Cyr :

Les élèves sont répartis en trois grandes filières.

La 1^o année (3^o bataillon) est essentiellement consacrée à la formation militaire de base et au stage en corps de troupe. La 2^o année (2^o bataillon) et la 3^o année (1^o bataillon), outre un tronc commun, réalisent une répartition des élèves selon une spécialité : sciences (qui conduit au diplôme d'ingénieur de l'armée de terre), relations internationales et gestion des ressources de la défense (qui conduisent au diplôme de l'ESM permettant une inscription en 3^o cycle).

1° bataillon	Sciences de l'ingénieur	Relations internationales	Gestion des ressources de la défense
méthode et expression	16,5		
économie de l'entreprise	33		
environnement international	15	15	
droit international		21	
droit des conflits armés		21	
finances de l'Etat		12	18
sociologie des RI		24	
analyse des zones de tension		24	

option 1 : Europe centrale et balkanique		40	
option 2 : conflits du continent africain		40	
option 3 : relations extérieures et armées		40	
option 4 : sécurité et coopération internationale		40	
option 5 : stratégie de l'an 2000 et technologie		40	
option 6 : le monde anglo-saxon		40	
économie			27
gestion publique			36
option 1 : droit			162
option 2 : sociologie			162
option 3 : histoire et défense			162
option 4 : information et communication			162
option 5 : économie -gestion			162

Les élèves de la filière GRD bénéficient de la possibilité de choisir une option parmi cinq dans un domaine de leur choix. Cette ouverture leur permet de se spécialiser au plus tôt dès leur formation initiale et d'acquérir d'emblée les connaissances de base dans un domaine précis. Cette réforme offre également aux élèves la possibilité de conduire leur formation de façon plus autonome et par voie de conséquence de les responsabiliser.

2° bataillon :	SI	RI	GRD
société française contemporaine :	21	21	21
communication et défense	6	6	6
rouages de l'Etat	18	18	18
gestion des ressources humaines	12	12	33
histoire militaire	30	60	60
histoire des relations internationales	48	48	60
responsabilités des militaires	12	12	12
idées politiques		24	24
géographie		39	39
relations internationales		30	
économie		22	24
gestion		24	24
économie de la défense		27	27
relations économiques internationales		22	24
environnement international			15
droit des conflits armés			12
sociologie militaire			24

3° bataillon			
histoire militaire	18	18	18
rouages de l'Etat	12	12	12

Ecole militaire interarmes

Les élèves suivent une formation académique différenciée en trois grandes filières.

La 2° brigade constitue la 1° année d'enseignement, la 1° brigade est l'année du diplôme.

1° brigade	sciences de la matière	LEA	AES
environnement international	15	15	
responsabilité des militaires	12	12	
économie-gestion	25,5	25,5	
communication et défense	6	6	6
méthode et expression	16.5	16.5	
histoire militaire	21	27	27
histoire des relations internationales	21	30	21
géopolitique		60	
géographie		27	
sociologie			30
introduction aux relations internationales			24
économie			51
économie de la défense			27
comptabilité générale			66
analyse financière et comptabilité des sociétés			66
institutions et politiques monétaires			51
droit administratif			36
sociologie militaire			27
statistiques appliquées aux sciences sociales			81

2° brigade			
introduction au droit	15		
rouages de l'Etat	12		
éthique et déontologie	27	27	27
histoire des relations internationales		27	27
géographie		66	
introduction au droit		12	
rouages de l'Etat		18	
introduction à l'économie		24	72
économie			57
droit constitutionnel			39
économie de l'entreprise			39
introduction au droit			39
sociologie			27
méthode et expression			21

EMCTA

Les élèves suivent une formation homogène et cohérente sans spécialisation ni options.

Ethique et déontologie	27
Communication et défense	6
Introduction au droit	12
Rouages de l'Etat	18
Responsabilités des militaires	12
Droit des conflits armés	12
Environnement international	15
Finances de l'Etat	12
Histoire militaire	24
Relations internationales	33
Méthode et expression	25.5
Sociologie	12
Technique comptable et financière	60
Economie	42
Droit constitutionnel	39
Histoire des relations internationales	27
Introduction à l'économie	72
Economie	57
Economie de l'entreprise	39
Introduction à la sociologie	27

L'enseignement des sciences sociales revêt une importance non négligeable au sein du volume global de la scolarité académique. En outre, ces enseignements pourront être complétés dans le cadre à venir d'un partenariat intitulé «défense, sécurité et innovations technologiques » conduit en collaboration avec la faculté de sociologie de Rennes.

Le corps enseignant est composé de militaires (officiers diplômés, de carrière ou sous contrat), et de civils (professeurs de l'enseignement du second degré en détachement auprès du ministère de la défense ou professeurs de l'enseignement supérieur vacataires). La ressource en scientifiques du contingent, en voie de tarissement, est compensée par le renfort d'officiers sous contrat.

12- L'ECOLE NAVALE

121- Présentation

L'école navale recrute ses élèves après un concours de niveau mathématiques spéciales. L'objectif fondamental, poursuivi tout au long des 26 mois que dure la formation, est de former des officiers qui soient à la fois des chefs, des ingénieurs et des marins. Aussi, l'enseignement dispensé associe-t-il la réflexion personnelle et l'acquisition de compétences reconnues dans trois domaines :

- la formation scientifique, qui comprend 1 200 heures ;
- la formation maritime, réalisée pendant 700 heures ;
- la formation humaine d'une durée de 1 200 heures.

122- L'enseignement des sciences sociales à l'école navale

La formation humaine constitue le socle sur lequel repose la formation initiale. Elle se développe, elle aussi, selon trois axes qui visent à stimuler tous les aspects de la personnalité de l'élève :

- la formation à la communication,
- la formation au commandement,
- la formation dans le domaine des sciences humaines.

Dans chacun de ces trois domaines, la part *stricto sensu* des sciences sociales est faible. Néanmoins, certains aspects de la formation académique s'en approchent.

L'enseignement en sciences humaines

L'histoire maritime : Enseignée par un professeur agrégé, M Dessert, assisté d'un officier de réserve en situation d'activité, cette matière vise à faire acquérir aux élèves une culture historique. Le volume horaire consacré est de **30 heures**. Le programme, très vaste, s'étend des Grandes découvertes à la Deuxième guerre mondiale. Pour le capitaine de frégate Cloup Mandavialle, ancien directeur des études de l'Ecole navale, « le bilan de cet enseignement est largement perfectible tant, à quelques rares érudits près, l'inculture de nos élèves reste grande dans ce domaine où le temps manque particulièrement et dont l'intérêt n'apparaît en général que plus tard ».

La géographie maritime : Enseignée par un professeur agrégé assisté de la même personne que pour l'histoire, elle est orientée vers les activités industrielles et économiques en mer, les différents théâtres maritimes et leur importance géostratégique. L'enseignement insiste plus particulièrement sur :

- l'étude de certaines zones particulièrement importantes, comme les

- îles et les détroits,
- le monde de la pêche,
- les océans et les grandes puissances riveraines,
- les DOM/TOM,
- la Méditerranée.

32 heures sont consacrées à cet enseignement.

L’instruction civique, économique et sociale : Elle est destinée à rappeler le fonctionnement des institutions et à initier les élèves aux institutions européennes et aux règles élémentaires de fonctionnement du budget. Le programme, étudié pendant **36 heures**, est le suivant :

- introduction au droit,
- la responsabilité pénale du militaire,
- histoire institutionnelle,
- institutions de la V^o République,
- institutions internationales (ONU),
- construction européenne,
- droit des conflits armés,
- le budget des armées.

L’enseignement de ces trois matières fait l’objet d’un contrôle de connaissances sous la forme de contrôle continu de type QCM et d’exposés.

Il est enrichi par l’organisation de **séminaires d’une journée** destinés à mieux faire comprendre l’évolution de la société civile contemporaine. Les deux thèmes étudiés sont :

- l’environnement juridique avec en particulier le droit des conflits armés ;
- la géopolitique.

Parallèlement à ces séminaires, un **cycle de conférences** assuré par des personnalités extérieures, venues des horizons les plus divers (politique, scientifique, industriel, économique, médiatique, religieux) permet d’approfondir un thème choisi en début d’année. A titre d’exemple, le thème abordé au cours de l’année 1999-2000 est l’Europe. Parmi les grands témoins prévus venir s’exprimer devant l’ensemble des élèves, citons :

- Georges Charpak, qui abordera le thème de la recherche scientifique et de son lien avec la citoyenneté européenne ;
- Monseigneur Dubosc, qui traitera de l’approche éthique du métier des armes ;
- Nicole Notat, qui parlera du mouvement syndical ;
- Yves-Thibault de Silguy ;
- Paul-Marie de la Gorce ;
- Ignacio Ramonet.

Pour le CF Cloup Mandavialle, « l’objectif des sciences humaines est ambitieux pour le nombre d’heures allouées à son enseignement, car c’est un domaine qui, à l’évidence, intéresse les élèves mais dont l’importance n’est pas suffisamment mise en valeur, en particulier vis-à-vis des matières scientifiques ».

La formation au commandement

Une grande place est donnée à la formation éthique. Pour étayer la réflexion personnelle des élèves, **deux thèmes** sont étudiés chaque année : « commander » et « servir » la première

année, « l'ouverture » et « le combat » la deuxième année. Chaque thème est ouvert par un professeur de français ou une personnalité extérieure à l'école. Récemment, le général Morillon et le grand patron J.L. Beffa ont eu l'occasion de s'exprimer à cette occasion. La réflexion, qui reste personnelle, est alimentée par les entretiens réguliers que les chefs d'escouade ont avec leurs élèves. L'Amiral commandant l'Ecole s'investit lui-même dans cette démarche pour s'entretenir avec les élèves par groupe d'une douzaine. Pour l'ancien directeur des études, « ce type de discussion mériterait d'être développé mais ne l'est pas, essentiellement par manque de temps, en particulier en deuxième année ».

Par ailleurs, les élèves participent avec tous leurs camarades en formation au Groupe des Ecoles du Poulmic, à un **séminaire de relations humaines et de réflexion sur le commandement**. Reposant sur des conférences de personnalités civiles ou militaires et des travaux de groupe animés par un officier des forces et un cadre de l'Ecole, ce stage est l'occasion pour tous les participants de s'exprimer librement sur des thèmes comme les fondements de l'autorité.

Enfin, il convient de noter également l'existence d'un **séminaire de management**. Au cours de celui-ci sont présentés des films comme « la 317^e section » de Pierre Schoendorfer ou « Ouragan sur le Caine » qui permettent d'aborder des problèmes tels que la recherche de l'adhésion, les rapports entre jeunes officiers et sous-officiers expérimentés.

Des personnalités viennent apporter leur témoignage sur ce genre de questions que l'on pourrait qualifier d' « éternelles ».

Parmi ces témoignages, citons par exemple celui du général Delanghe, ancien commandant de la division multinationale sud-est, basée à Mostar, et créée après les accords de Paris en 1995 pour assurer le maintien de la paix dans cette partie de la Bosnie. Mentionnons également la conférence du lieutenant-colonel Favier, ancien commandant du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

Bien évidemment, nous nous limitons dans cette étude aux enseignements académiques et nous n'aborderons pas la formation pratique au commandement (FPC), largement inspirée du concept de « leadership » cher à nos voisins d'outre-Atlantique.

La formation à la communication

L'officier étant un homme de communication, il doit en maîtriser les techniques par écrit et par oral, tant avec ses supérieurs et ses subordonnés qu'avec des interlocuteurs français ou étrangers. Cet enseignement comprend une formation à l'expression écrite, à l'expression orale et à la langue anglaise.

L'expression écrite, qui englobe l'apprentissage des règles de correspondance officielle, est réalisée sous deux formes principales : la dissertation de culture générale et la synthèse de dossier. 30 heures sont consacrées à cet enseignement.

123- La formation en sciences humaines au groupe d'application des officiers de marine

Après plus de huit trimestres passés à l'Ecole Navale ou à l'Ecole militaire de la flotte, les officiers-élèves embarquent pour près de neuf mois à bord des bâtiments du Groupe Ecole d'Application des Officiers de Marine (**GEAOM**). Cette période comprend une campagne à la mer de 22 à 24 semaines, incluant dix escales de cinq jours dans des pays étrangers. La formation des officiers-élèves, tournée vers l'ouverture sur le monde, aborde les aspects humains, opérationnels, techniques et administratifs du métier mais se veut avant tout pratique. Pendant les escales des séminaires sur les pays visités sont organisés qui abordent

les questions suivantes : situation géopolitique, accords de défense, relations avec la France, économie.

123- La formation de 2° niveau

Elle s'effectue à l'ESCAN (Ecole des Systèmes de Combat et Armes Navals, créée en 1995) Son enseignement vise à faire acquérir l'intelligence du navire comme outil de combat et de son environnement, dans des opérations interarmées ou interalliées. Au cours de cette formation, l'accent est donc mis principalement sur la technique. Un module appelé « Méthodes et Techniques d'Action » (MTA) permet néanmoins de se familiariser, pendant un mois, avec les techniques de communication et de management.

13-L'ECOLE DE L'AIR

131- Présentation

Le concours d'entrée à l'Ecole de l'air est du niveau mathématiques spéciales. L'admission sur titre au niveau de la troisième année est possible à la sortie de certaines écoles d'ingénieur et de l'Ecole Polytechnique. Il existe trois corps d'officiers : personnel navigant (PN), officier du corps des bases (basier) et officier mécanicien. Chaque candidat présente le concours pour un de ces corps.

La scolarité se déroule sur trois ans. Les deux premières années sont communes aux trois corps. La troisième année est spécifique et se déroule soit à Salon pour les personnels navigants et les mécaniciens, soit dans des organismes extérieurs pour les basiers qui ont plusieurs spécialités au sein de leur corps.

A la fin de la troisième année le diplôme d'ingénieur de l'Ecole de l'air est délivré. Durant les deux premières années les élèves peuvent passer s'ils le souhaitent une licence et une maîtrise de la faculté d'Aix-Marseille.

132- Enseignement

Le programme général des études est décomposé en quatre formations :

- militaire et sportive (FMS)
- humaine et culturelle (FHC)
- scientifique et technique (FST)
- du spécialiste

En première et deuxième année les poids relatifs de ces formations sont

- FST : 35%
- FMS : 30%
- FHC : 16%
- Vol et Divers : 19%

133- L'enseignement des sciences sociales

Les sciences sociales telles que nous les avons définies se situent en FMS et FHC. Dans ce paragraphe les matières soulignées peuvent être considérées comme appartenant aux sciences sociales.

La formation militaire et sportive comprend les enseignements relatifs au commandement. Elle est structurée en quatre unités de valeur militaires réparties sur les deux premières années.

1 ^{ère} année	UVM1	Instruction militaire de base
	UVM2	Formation au combat sol
	UVM3.1	<u>Initiation au commandement</u>
2 ^{ème} année	UVM3.2	<u>Formation au commandement</u>
	UVM5	Perfectionnement militaire de l'officier

La formation humaine et culturelle participe au développement de la personnalité des futurs officiers, les initie aux techniques de communication, et permet le développement de leur culture générale et de leur ouverture d'esprit.

Elle est enseignée sous forme de modules majeurs en 1^{ère} et 2^{ème} année, complétée par des modules optionnels en 2^{ème} année que les élèves peuvent choisir en fonction de leur niveau dans les modules majeurs.

Modules majeurs :	M1	Anglais et langues vivantes
	M2	<u>Communication écrite et orale</u>
	M3	<u>Histoire - Géopolitique</u>
	M4	<u>Ethique et commandement</u>

Modules Optionnels :

Premier choix	O1	Langue vivante2
	ou O2	Renforcement anglais
	ou O3	Perfectionnement anglais
Deuxième choix	O4	<u>Renforcement expression orale</u>
	ou O5	<u>Renforcement expression écrite</u>
	ou O6	<u>Techniques de l'interview</u>
	ou O9	<u>Management stratégique des organisations</u>
Troisième choix	O7	Relations internationales
	ou O8	<u>Economie de la défense</u>

L'enseignement peut être « comptabilisé » en créneaux horaires. Ceux-ci peuvent se dérouler en heures ouvrables ce qui est le cas le plus courant, mais aussi en heures non ouvrables, notamment pour l'instruction militaire « sur le terrain » et les conférences.

Première année :	Initiation au commandement	43
	Communication	40
	Histoire	50

Ethique et commandement	50
Conférences	20
Total	203
Total général	1490

Deuxième année :	Stages de commandement	22
	Communication	40
	Histoire	40
	Ethique et commandement	15
	Conférences	20
	Total	137
	Total général	1330

En troisième année l'enseignement dépend de la spécialité de l'officier élève.

Pour le personnel navigant :

Communication	20
Histoire	60
Conférence	20
Total	100
Total général	1040

Pour les Officiers Systèmes Aéronautiques (mécaniciens) :

Communication	20
Histoire	20
Conférences	20
Total	60
Total général	1400

Pour les basiers la formation est poursuivie en dehors de l'Ecole de l'air.

La formation militaire et sportive est assurée par les cadres militaires de l'Ecole. Comme nous l'avons vu l'enseignement est organisé en unités de valeur. Tous les stages de commandement font l'objet d'une évaluation.

La formation humaine et culturelle est assurée en grande partie par des professeurs civils. Ce sont des professeurs du ministère de l'Education nationale, qui ont le statut de professeur de l'Ecole de l'air, et des professeurs de l'université. Ils sont assistés de volontaires de haut niveau. Quelques matières sont enseignées par des officiers cadres de l'Ecole, comme l'administration militaire.

Les modules font l'objet de contrôles écrits. Ainsi en première année le module d'Histoire - Géopolitique comprend trois contrôles sur les 50 créneaux.

En revanche aucun niveau minimum n'est requis, contrairement à l'enseignement scientifique pour lequel un nombre minimal d'unités de valeur est obligatoire pour passer en année supérieure et obtenir le diplôme d'ingénieur.

Les élèves apprécient beaucoup l'enseignement des sciences humaines en général. Les langues et l'histoire sont plébiscitées. Il paraît clairement qu'il y a un effet d'attraction vers les matières non scientifiques, peut-être en raison d'un phénomène de saturation dans ce domaine pour certains et sans doute par curiosité et par un besoin d'élargir le champ des connaissances.

14- L'ECOLE MILITAIRE DE L'AIR

141- Présentation

L'Ecole militaire de l'air est l'école d'officiers de l'Armée de l'air réservée au recrutement interne. Les candidats sont soit des sous-officiers, soit des officiers de réserve en situation d'activité (ORSA). Deux concours sont ouverts, l'un littéraire, l'autre scientifique, ouvrant l'accès à l'un des trois corps d'officiers. La formation est commune durant une année. A l'issue de cette année :

- les personnels navigants qui étaient brevetés avant d'intégrer l'école (ORSA) retournent en unité navigante.
- ceux qui n'étaient pas brevetés rejoignent les élèves de l'Ecole de l'air de troisième année.
- les officiers du corps des bases suivent une formation complémentaire en fonction de leur spécialité, en dehors de l'Ecole.
- les officiers mécaniciens suivent une année en parallèle avec les élèves de l'Ecole de l'air de troisième année.

Le niveau minimal requis est celui du baccalauréat puisqu'il correspond à celui du recrutement des sous officiers. Il est important de noter que de plus en plus de ces candidats possèdent un niveau Bac+3, voire Bac+5.

Le niveau en sortie est celui d'une équivalence de maîtrise pour les scientifiques uniquement.

142- L'enseignement

La diversité des recrutements et des formations rend un travail d'étude des programmes très complexe et il est difficile d'en tirer des conclusions. En effet, en fonction du concours présenté, l'élève a une formation adaptée à dominante scientifique ou littéraire. Nous limiterons notre étude à l'année commune et à la formation des officiers de recrutement scientifique. En effet pour les officiers de recrutement littéraire une large part de l'enseignement est directement liée aux sciences sociales puisque c'est leur spécificité. Ils ont ainsi un enseignement axé sur le droit et les sciences économiques. Mais une part de leur formation est commune avec les scientifiques en particulier en ce qui concerne les sciences sociales.

143- L'enseignement des sciences sociales

L'enseignement de l'Ecole militaire de l'air est organisé de façon tout à fait similaire à celui de l'Ecole de l'air. Les objectifs sont les mêmes, puisque *in fine* les deux écoles donnent l'accès aux mêmes types de carrière. Toutefois les populations d'élèves ne sont pas tout à fait comparables car les « EMA » sont un peu plus âgés, ont une expérience militaire et professionnelle et ne sont pas soumis aux mêmes contraintes liées au diplôme d'ingénieur.

Une différence notable concerne la Formation juridique et administrative qui n'existe pas sous cette forme à l'EA. Elle est détaillée ci-dessous.

En nombre de créneaux, cet enseignement se présente de la façon suivante pour les officiers du personnel navigant.

Formation militaire	
Initiation au commandement	53
Formation humaine et culturelle	
Communication appliquée au commandement	80
Management des organisations	17
Histoire et géopolitique	85
Conférences	20
Formation juridique et administrative	
Notions de droit public	40
Notions de droit privé	20
Economie générale	35
Administration militaire	15
Droit aérien et de l'espace	04
Aspects juridiques de la sécurité des systèmes d'information	04
Aspects politico-militaires de la sécurité en Europe	02
	Total 375
	Total général 1555

Pour les officiers mécaniciens la FJA est plus réduite mais globalement le socle de la formation en sciences sociales est comparable.

144- Le corps enseignant et les modalités de contrôle

La formation militaire et sportive est assurée par les cadres militaires de l'école. Comme nous l'avons vu l'enseignement est organisé en unités de valeur. Tous les stages de commandement font l'objet d'une évaluation.

Le corps enseignant est le même à l'exception des matières « purement militaires », comme l'administration militaire, pour lesquelles les professeurs sont des cadres militaires de l'Ecole du commissariat de l'air.

Les changements apportés dans la formation des EA se retrouvent toujours dans celle des EMA et la réflexion dans ce domaine est la même.

15- LES AUTRES FORMATIONS D'OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR

Tous les officiers de l'Armée de l'air sont formés initialement à Salon de Provence. Ainsi aux côtés de l'EA et de l'EMA existe le CSFO, le Cours spécial de formation des officiers. Ce cours est chargé de la formation des élèves officiers issus des recrutements du rang et des ORSA.

Ce cours dispense un enseignement pratique pour des officiers à carrière courte dans le cas des ORSA ou des officiers dont la vocation n'est pas d'accéder aux grades les plus élevés et dont l'ancienneté est un gage d'expérience dans le cas des officiers issus du rang. L'enseignement des sciences sociales ne les concerne qu'à titre anecdotique et ne mérite pas de développement.

Enfin l'Ecole du commissariat de l'air est implantée dans les murs de l'Ecole de l'air. Elle forme les commissaires de l'Armée de l'air pendant deux ans. Ils sont recrutés par concours au niveau Bac+3 et ont en général une formation en droit ou en sciences politiques.

16- LES ECOLES DE LA GENDARMERIE

La formation initiale des officiers de gendarmerie s'effectue à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun (EOGN). Cette scolarité varie quant à sa durée et quant à son contenu en fonction du type de recrutement effectué. Nous examinerons donc dans un premier temps les différents cursus de formation puis nous décrirons la place réservée aux sciences sociales.

161- Les différents cursus.

La gendarmerie nationale recrute actuellement ses officiers suivant un très grand nombre de filières. Ces dernières donnent lieu à une formation initiale qui se déroule sur un, deux ou trois ans. Un quatrième type de recrutement s'adresse à une population de sous-officiers anciens. Ces derniers effectuent un stage d'une durée de six semaines, dont quatre à l'EOGN, principalement orienté vers l'approfondissement des connaissances professionnelles et la connaissance de leur nouveau statut d'officier. Ce cursus ne sera donc pas décrit dans cette étude.

La formation dispensée à l'EOGN vise à conférer aux élèves l'aptitude au commandement d'un escadron de gendarmerie mobile ainsi que la maîtrise du service de la gendarmerie départementale. Dès lors, cette formation est résolument orientée vers la préparation au premier emploi. L'enseignement de certaines sciences sociales répond à cet objectif.

L'EOGN comprend l'école de formation, le cours de perfectionnement et le cours supérieur. Chacun de ces cursus correspond à une année de scolarité, celles-ci se déroulant l'une après l'autre. Le cours supérieur international de la gendarmerie, s'adressant à des officiers élèves étrangers ne sera pas étudié dans ce cadre.

Le cours de formation assure la première année de formation des élèves officiers français issus des recrutements suivants :

- gendarme et officier de réserve bachelier (R2, G2) ;
- gendarme et officier de réserve titulaire d'une licence (R1, G1) ;
- gradé de gendarmerie titulaire du diplôme de qualification supérieure de la gendarmerie (G3) ;
- officier de réserve titulaire d'un diplôme d'ingénieur (ORT).

Le cours de perfectionnement assure la deuxième année de formation des officiers élèves du recrutement R2-G2 issus du cours de formation. Les élèves officiers du cours de formation, issus des autres recrutements, rejoignent directement le cours supérieur.

Le cours supérieur représente le cycle d'application professionnelle d'officiers de gendarmerie. Il vise à préparer les officiers élèves aux fonctions spécifiques de l'officier de

gendarmerie. Il est constitué des officiers élèves issus du cours de formation et du cours de perfectionnement, d'officiers issus des grandes écoles militaires (Saint-Cyr, Ecole militaire interarmes, Navale, Ecole militaire de la flotte, Ecole de l'air, Ecole militaire de l'Air, Polytechnique) et des capitaines provenant des autres armées et intégrant la gendarmerie.

162- La place des sciences sociales dans les programmes.

L'objectif général de la formation des officiers à l'EOGN étant la préparation au premier emploi, l'ensemble des programmes tient compte de ce paramètre. Les sciences sociales ne sont donc pas enseignées en tant que telles, mais bien parce qu'elles concourent à la compréhension d'un milieu et à l'acquisition de compétences professionnelles (matières juridiques notamment).

Cours de formation :

Le volume des enseignements varie en fonction du recrutement des intéressés. Toutefois, les horaires dévolus aux sciences sociales correspondent, à peu de chose près, à un "tronc commun" :

- Formation professionnelle : histoire de la gendarmerie (9H) et pédagogie (16H) ;
- Formation juridique : introduction générale à l'étude du droit, droit constitutionnel, sciences économiques, droit civil, droit pénal général (150H) ;
- Formation de culture générale : histoire des idées politiques, approche du management, grands problèmes contemporains, géopolitique, société française contemporaine, enjeux de la communication, communication (120H).

Le volume horaire total du cours de formation s'élève à 1265 heures. Environ 23% de ce programme est ainsi consacré à l'enseignement de sciences sociales, selon la définition de l'EOGN.

Cours de perfectionnement :

- Formation professionnelle : commandement et connaissance des autres institutions (53H) ;
- Formation juridique : droit civil, administratif, de l'environnement, finances publiques, droit du travail, des affaires, fiscal, droit européen, relations internationales de défense, histoire du droit pénal (325H) ;
- Formation de culture générale : grands problèmes contemporains, géopolitique (20H).

Ce module représente un total de 400 heures environ pour un volume horaire global de 1321H, soit 30% du total.

Cours supérieur :

- Formation professionnelle : connaissance des administrations, communication, histoire de l'institution (20H) ;
- Formation juridique : droit pénal général, libertés publiques, criminologie, procédure judiciaire, droit pénal spécial des affaires, droit international (humanitaire et conflits armés), droit pénal appliqué (criminalistique, délinquance juvénile, psychiatrie, médecine mentale, médecine légale, pratique judiciaire) (234H) ;
- Formation de culture générale : conférence d'autorités civiles et militaires, ouverture sur la société civile (56H).

Ce module représente un total de 310 heures environ pour un volume horaire global de 1244H, soit 25% du total.

163- Modalités d'enseignement.

L'enseignement des sciences sociales est effectué principalement au moyen de cours didactiques et de conférences. Ce procédé pédagogique est notamment fréquemment utilisé pour les matières juridiques.

S'agissant de l'ouverture aux autres institutions, aux témoignages divers et variés, ces derniers sont dispensés par des conférenciers. L'enseignement prend aussi d'autres formes : stages spécifiques (exemple stage de management, stage auprès d'institutions), travaux de groupes, tables rondes, travaux dirigés, débats et enquêtes sur le terrain.

Le corps enseignant est constitué par des professeurs d'université, notamment de la faculté de Sceaux pour les matières juridiques, mais aussi de témoins provenant de la société civile, d'experts voire de sociétés spécialisées, à l'exemple de la société OBEA pour les stages de management. Par ailleurs, certaines matières sont enseignées par des cadres professeurs de l'école.

Les modalités de contrôle des connaissances restent assez variées : contrôles écrits soit classiques soit sous forme de QCM, étude de cas concrets, étude de groupe avec restitution devant des grands témoins.

2- LA FORMATION CONTINUE

21-L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR DANS L'ARMEE DE L'AIR

Il est dispensé au sein du centre d'enseignement supérieur aérien.

Le diplôme d'étude militaire (DEM)

Ce diplôme sanctionne la fin du cycle de perfectionnement au commandement de l'enseignement militaire supérieur du premier degré. Son obtention est indispensable pour accéder au grade de commandant pour les officiers issus des recrutements directs et semi-directs. Ce cycle est suivi par les officiers du grade de capitaine. Il dure trois ans et est organisé sous forme d'enseignement par correspondance et d'un séminaire d'une semaine au CESA.

C'est un enseignement à but professionnel donc très pratique. Il est lié à la spécialité et au grade. L'enseignement des sciences sociales dans ce cadre ne concerne que le séminaire pendant lequel l'accent est mis sur la communication. Son but est de former les officiers dans ce domaine pour leur permettre de bien communiquer aussi bien avec leurs subordonnés qu'avec leur hiérarchie. L'enseignement se déroule sous forme de conférences et de travaux pratiques pendant quatre journées. Il ne fait pas l'objet de contrôle, ni d'interrogation. Il est complété par une présentation des médias. Les enseignants sont pour les 2/3 des civils, et pour 1/3 d'anciens militaires, tous diplômés dans le domaine de la communication.

Une information en économie et sur le budget est donnée par correspondance, toujours dans un but de donner des connaissances pratiques.

Les évolutions sont permanentes puisque depuis deux ans le séminaire se précise sous cette forme. Auparavant il était essentiellement consacré à des conférences de connaissances sur l'Armée de l'air. Ce séminaire sera désormais placé en début de cycle et non pas en fin comme c'était le cas.

Cet enseignement répond à un besoin que les opérations extérieures notamment ont mis en évidence. Il s'agit de mieux communiquer et de mieux commander. Le retour d'expérience est très favorable et cette forme d'enseignement remporte beaucoup de succès auprès des officiers.

Le brevet technique d'état-major

Cet enseignement concerne les officiers du grade de lieutenant-colonel n'ayant pas suivi la scolarité du CID. Son but est de former des responsables et des managers. L'enseignement dure six semaines. Il a beaucoup évolué car il n'était plus adapté et consistait surtout à acquérir des connaissances sur les structures de l'Etat et de la Défense. L'évolution vers la formation du manager se traduit par l'introduction d'un enseignement qui rentre dans le cadre des sciences sociales.

Ainsi, la phase d'acquisition de connaissances des structures est plus générale et le côté technique est abandonné. En revanche les matières suivantes sont introduites :

- administration de la vie publique
- aspects juridiques
- communication

Le retour d'expérience confirme que cet aspect de l'enseignement des sciences sociales est largement apprécié et qu'il a toute sa place à ce niveau de l'enseignement militaire.

22- L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR DANS L'ARMEE DE TERRE

La gestion des besoins en officiers brevetés dans le domaine des sciences sociales se fait de la façon suivante. Le processus est initié de façon pluriannuelle (cinq ans) par une expression des besoins formulée par BPRH (EMAT). Est ainsi fixé le nombre d'officiers brevetés ou diplômés nécessaire pour répondre à la satisfaction des postes à pourvoir. Ce caractère pluriannuel permet de procéder à une modulation dans le temps en fonction de la ressource. S'agissant des sciences sociales, plusieurs pôles de compétences trouvent leur correspondance dans de tels enseignements ainsi qu'il suit :

- sciences humaines (CRH) :
psychologie, sociologie, sciences de l'éducation DT 2 / an BT 2/an
- réglementation et activités juridiques :
droit public, droit pénal, droit international 1/an OSC¹
- finances et techniques budgétaires : économie, finances publiques, contrôle de gestion

DT 5/an BT 2/an

¹ OSC : officier sous contrat

- gestion des ressources humaines DT 2/an BT 2/an
- communication, relations publiques DT 2/ an BT 2/ an
- histoire DT 1 / 3 ans BT 1/ an

soit un total de :

- 12 brevetés SH par an
- 10 diplômés SH par an

Les ordres de grandeurs peuvent être établis de la façon suivante :

Sur 100 breveté environ par an (48 BT + 52 CSEM) on trouve 10 à 12 officiers qualifiés en sciences sociales.

La gestion des besoins en officiers disposant d'une compétence en sciences humaines est effectuée par les pilotes de domaines selon l'instruction 700 relative aux dispositifs de métiers et cursus de formation associés. Ces pilotes de domaines expriment leurs besoins auprès de BPRH afin de formuler les demandes de mise en formation.

23 – L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR DANS LA MARINE

Elle s'effectue au **CID** (Collège Interarmées de Défense). Le concours ne comporte à l'écrit aucune épreuve spécifique en sciences humaines mais les épreuves classiques de tout concours administratif, la dissertation de culture générale et la note de synthèse.

Parallèlement, pour préparer les officiers ayant suivi un cycle plus ou moins long d'enseignement supérieur civil ou militaire très spécialisé à servir dans leur filière d'expertise à l'état-major de la Marine ou des organismes particuliers, une formation adaptée complémentaire reste nécessaire. C'est la mission première du **CESM** (Centre d'enseignement Supérieur de la Marine) qui organise chaque année une dizaine de stages de durée variable (une à cinq semaines). Cet enseignement de type universitaire est principalement orienté vers :

- l'apprentissage de la méthode d'appréciation de situation, outil universel pour toute prise de décision,
- les intérêts maritimes de la nation et la stratégie navale,
- l'enjeux et les techniques modernes de communication et d'information.

24- L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LA GENDARMERIE

Les différents cursus.

Les différents cursus concernent respectivement l'enseignement militaire supérieur, du 1^{er} et du 2nd degré, et les stages de formation à l'emploi (stage commandant de compagnie, commandant de groupement, chef de bureau ressources humaines pour les principaux). En

outre, la gendarmerie bénéficie de places dans divers stages du centre de formation au management du ministère de la défense.

La place des sciences sociales dans les programmes.

Les principes rencontrés dans les programmes retenus à l'EONG sont reconduits dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur.

Stage du Diplôme d'état-major et diplôme technique de la gendarmerie (1^{er} degré) :

- Formation générale : relations humaines, communication, management, éthique, connaissance de l'administration et du monde économique, relations publiques (60h) ;
- Formation spécifique : fonction personnel.

Stages de formation à l'emploi :

Les principales sciences sociales abordées dans ces stages concernent principalement les relations humaines, le management, les relations publiques, la connaissance de l'environnement socioculturel (les sectes, la délinquance juvénile, les violences urbaines, la foule et son comportement...).

modalités d'enseignement.

Contrairement à la formation initiale, une large place est laissée aux travaux de groupe, aux conférences et témoignages, aux tables rondes. De plus, à l'exception de l'enseignement militaire supérieur, les stages préparatoires à l'emploi ne donnent généralement pas lieu à des contrôles de connaissances. En revanche, les travaux de groupe et autres enquêtes réalisées font l'objet de restitutions orales.

S'agissant des intervenants, il est fait appel à des témoins et des conférenciers. De plus, les séminaires de management sont encadrés par des sociétés spécialisées dans ce type d'activité.

A l'instar de la formation initiale, l'enseignement des sciences sociales revêt une importance particulière dans la mesure où l'officier de gendarmerie est confronté quotidiennement à la société. Les matières enseignées doivent lui permettre de mieux appréhender la complexité du milieu qui l'entoure, dans un but prioritairement professionnel.

25- LE CID

251- Présentation

Le CID a pour mission de préparer des officiers supérieurs des trois armées, de la gendarmerie nationale et des services communs à assumer de hautes responsabilités au sein de leur armée d'appartenance et dans les états-majors et organismes interarmées ou interalliés.

Les stagiaires sont sélectionnés sur concours (CSEM, BT, CID).

Le concours d'entrée pour les officiers de l'armée de l'air se compose de deux épreuves. Une épreuve écrite vise à évaluer le niveau des candidats en culture générale, en culture technique et en synthèse de dossier. Une épreuve orale couvre quatre grands domaines : la culture générale, l'emploi des forces, l'organisation logistique et la langue anglaise.

En ce qui concerne la gendarmerie, l'épreuve écrite comprend un devoir de culture générale, un devoir de droit, une synthèse de dossier et une épreuve de langue facultative. L'épreuve orale se divise en cinq parties : culture générale, connaissance des textes réglementaires, cas concrets, anglais et tests sportifs.

Pour l'armée de terre et la marine, les modalités du concours ont été détaillées précédemment.

252- L'enseignement au CID

La scolarité au CID dure une année. Elle vise à promouvoir chez les officiers stagiaires :

- l'ouverture et la vision prospective sur les relations internationales,
- la réflexion stratégique et opérative,
- la recherche de l'interopérabilité dans tous les domaines interarmées et interalliés,
- la prise en compte des questions relatives à la défense européenne.

La finalité du CID est de former aux questions générales de défense et de développer l'esprit et la compétence interarmées des stagiaires, tout en mettant en commun et en valorisant le professionnalisme de chacun d'eux.

L'enseignement au CID regroupe les deux grands domaines suivants :

- l'enseignement interarmées
- l'enseignement spécifique d'armée.

L'enseignement interarmées comporte deux grands ensembles :

- l'enseignement opérationnel qui est fondé sur l'apprentissage d'une méthode de planification standardisée, sur la connaissance des autres armées, sur l'étude de théâtres et de situations opérationnelles concrètes et sur des exercices interarmées.
- l'enseignement général de défense qui comprend quatre cycles représentant environ 45% du temps de formation (géopolitique et stratégie ; expression et communication ; management ; enseignement études, programmation, finances).

L'enseignement spécifique d'armée a pour objet de parfaire les connaissances des officiers sur leur armée d'appartenance.

En conséquence, le programme du CID ne consacre que quelques heures à l'enseignement des sciences sociales. Quelques conférences abordent ce domaine (management, ressources humaines), mais le volume horaire total reste limité.

L'enseignement au CID est dispensé par des intervenants civils et militaires de haut niveau.

26-LE CHEM

261- Présentation

Le Centre des Hautes Etudes Militaires est un organisme interarmées qui a pour objectif la préparation à l'exercice du commandement aux échelons élevés, dans un cadre national ou interalliés. Les auditeurs sont du grade de colonel et leur moyenne d'âge est d'environ 48 ans.

262- L'enseignement au CHEM

En ce qui concerne les sciences sociales, le volume horaire alloué est important. Le cycle 2 est, en effet, entièrement consacré à l'étude de la place et du rôle des officiers dans la vie de la nation. L'objectif global de ce cycle est d'aider les auditeurs à devenir acteurs à part entière de la vie nationale dans le cadre de l'Europe et du monde. L'axe directeur de tous les travaux et réflexions de ce cycle s'intitule « Armées et cohésion nationale et européenne ».

Le cycle 2 poursuit aussi trois objectifs particuliers :

- l'élaboration, par chaque auditeur, d'une appréciation personnelle de l'état général de la nation et de ses évolutions certaines, probables ou seulement envisageables à court, moyen et long termes, par l'approfondissement des connaissances de l'ensemble des réalités nationales ;
- l'examen plus attentif, par chacun, d'un secteur particulier de cette réalité nationale, en vue d'une implication personnelle ultérieure plus précise dans ce secteur ;
- la réalisation, par binôme, d'une étude sur un problème relatif au secteur particulier qui lui aura été confié, cette étude devant déboucher sur des propositions concrètes s'appuyant sur une coopération « civilo-militaire ».

Le cycle 2 est divisé en deux phases.

La première phase est didactique. Le volume horaire est de 86 heures. Il se décompose comme suit :

- 8 heures pour un module de base qui vise à l'approfondissement des notions de société, patrie, nation, état et de métier militaire. Il traite également des enseignements historiques en ce qui concerne les rapports armées état nation en France et les armées dans les périodes de crise intérieure.

- 6 heures sont consacrées à l'étude de l'Etat, aujourd'hui, en France,
- 6 heures traitent du ministère du budget et des finances,
- 8 heures abordent le thème de la formation des jeunes et des élites,

- 11 heures ont pour objet les médias,
- 9 heures sont réservées au secteur économique,
- 8 heures ont pour thème la réalité sociale,
- 6 heures ont pour sujet : la justice et les armées,
- 8 heures traitent de la représentation nationale,
- 16 heures sont consacrées à un module de synthèse qui vise à dresser un état des lieux de la société française actuelle, à apprécier les facteurs de changement et à faire des propositions pour l'avenir de la nation.

La deuxième phase est active. Les auditeurs doivent, en effet, réaliser une étude sur un des thèmes suivants :

- principes et fondements (souveraineté, le ciment national, etc ...),
- vivre ensemble en France,
- la France et le monde,
- rapports des Armées avec l'Etat et la Nation,
- gouverner la France,
- économie et entreprise.

Il faut par ailleurs souligner que le domaine des sciences sociales est abordé dans d'autres cycles comme le cycle 3 dont 16 heures sont consacrées aux systèmes et instruments juridiques de sécurité ou le module « prise de décision » qui comporte un exercice de 14 heures ayant pour thème la « gestion politico-militaire » de crise.

L'enseignement est dispensé par des intervenants civils et militaires venant des horizons les plus divers.

**DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION ET EVOLUTION DE
L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES SOCIALES DANS LES ECOLES
D'OFFICIERS.**

1- LE POURQUOI

11- Le CID

L'étude du programme du CID montre clairement que la priorité principale est donnée à la connaissance de l'emploi des forces au niveau opératif. Or, cette discipline se révèle aujourd'hui de plus en plus difficile et complexe compte tenu du caractère international des crises. Il est indispensable que les officiers stagiaires du CID connaissent les procédures militaires, les capacités, les matériels et les chaînes de commandement des partenaires avec lesquels ils auront à travailler. Le volume horaire consacré à ce domaine est très important et constitue une contrainte très lourde qui pèse sur l'enseignement des autres matières.

Cela présente l'inconvénient d'un nombre d'heures restreint consacré à l'analyse de l'environnement dans lequel les forces sont employées.

12- Le CHEM

Deux axes principaux sont à mettre en exergue lorsque l'on s'interroge sur le pourquoi de l'enseignement des sciences sociales au CHEM.

La première raison évoquée est un besoin d'ouverture sur la Nation et le Pouvoir qui la dirige. En effet, les auditeurs du CHEM auront à côtoyer les responsables du pays, non plus seulement au niveau local, mais aussi au niveau national (ministres, diplomates, industriels). Il est donc primordial de bien connaître le nouvel environnement dans lequel ils auront à évoluer.

La deuxième raison est le renforcement du lien armée nation qui implique une connaissance approfondie de la société française.

13- Le COFAT

Le Commandement des Organismes de Formation de l'Armée de Terre a, parmi ses nombreuses missions, celle de définir les programmes d'enseignement dispensés aux élèves des différentes écoles qu'il dirige. Le COFAT est donc en mesure d'apporter des éléments de réponse précis et nombreux en ce qui concerne le pourquoi de l'enseignement des sciences sociales dans les écoles militaires françaises.

Deux raisons principales justifient l'enseignement des sciences sociales.

Tout d'abord, il s'agit de donner une solide culture générale aux officiers car celle-ci reste la meilleure école du commandement. Les sciences sociales sont un élément fondamental et indispensable à cette culture générale. Ce large socle culturel doit permettre aux cadres militaires de développer leur esprit critique, leur capacité à objecter sur les points clés dans un milieu qui prédispose à la conformité ainsi que leur faculté à prendre des décisions. Il doit leur procurer une indépendance intellectuelle ainsi qu'une appétence pour la réflexion. Les élites militaires, si elles souhaitent occuper les plus hauts postes de la hiérarchie et ne pas les laisser aux responsables civils, se doivent d'être très cultivés.

Ensuite, les sciences sociales sont un outil qui permet aux officiers de se préparer au monde dans lequel ils auront à agir. Ce sont elles qui fournissent les clés de compréhension de l'environnement (milieu militaire, pouvoirs publics, société française, communauté internationale). Il faut ici souligner que l'analyse de l'environnement général constitue une des étapes des méthodes de raisonnement tactique ou stratégique (MRT, MARS).

Enfin, parmi toutes les sciences sociales, la priorité est accordée à trois matières fondamentales qui développent le raisonnement et permettent de comprendre la complexité du monde : l'histoire, le droit et l'économie politique.

14- LES ECOLES DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie nationale, plus que toutes les autres armées, est quotidiennement au contact de la société. En effet, l'essence de ses missions place cette institution au plus près de la vie quotidienne des citoyens qu'elle est appelée à conseiller, à secourir mais aussi à verbaliser voire à contraindre, souvent par la force. Dès lors la formation de ses personnels ne peut passer outre l'ouverture à certaines sciences sociales, indispensables à la compréhension d'un milieu dans lequel les personnels de la gendarmerie évoluent au quotidien.

Cette ouverture aux sciences sociales se conçoit alors non pas comme un enrichissement intellectuel et culturel mais plus comme une formation indispensable à l'acquisition de connaissances professionnelles.

Les formations complémentaires dispensées en gendarmerie visent le même objectif que celui recherché à l'EOGN, à savoir la formation à l'emploi. L'enseignement de sciences sociales dans ces cursus répond au même impératif : connaître son environnement socioculturel, appréhender certaines situations délicates.

15- L'ECOLE DE L'AIR

Le programme général des études stipule que « l'enseignement a pour but de former des utilisateurs de systèmes complexes et des chefs responsables au service de la Nation. L'officier issu de l'Ecole de l'air est également un ingénieur généraliste qui doit avoir la passion de servir et être moteur de progrès. Il doit être un exemple par son enthousiasme, ses compétences et son éthique personnelle. L'internationalisation des opérations militaires a créé des situations nouvelles. La capacité à tirer profit des situations interculturelles s'appuie sur des compétences techniques, linguistiques, mais aussi sur des « habiletés » en matière de communication, de compréhension, de négociation et de travail en équipes multiculturelles. »

Dans le domaine des sciences sociales, et plus généralement des sciences humaines, il s'agit bien entendu de donner une certaine ouverture d'esprit à des élèves qui n'ont jusqu'à présent abordé que des matières scientifiques. Il s'agit de former le citoyen et d'aborder la formation du futur manager. Ainsi dans ce domaine la finalité est plus de donner un « vernis » que de transmettre un savoir encyclopédique.

Le programme général des études stipule également : « L'exploration de plusieurs domaines de compétences permettra au futur officier de porter un jugement objectif sur les événements qu'il va vivre dans sa carrière, dans son environnement immédiat, dans ses fonctions futures, mais aussi comme citoyen et comme responsable dans la Nation. »

16- L'EMSST

L'enseignement des sciences sociales semble viser à ce niveau de formation, outre le socle de culture générale commun à chaque officier, à satisfaire les besoins en officiers qualifiés dans ce domaine spécifique et aptes à concilier des aptitudes de réflexion générale dans un domaine où la part de l'homme est particulièrement importante et la maîtrise d'une technique propre.

17- L'ECOLE NAVALE

Si l'école navale a toujours comme ambition de former ses élèves selon le triptyque « officier-marin-ingénieur », l'aspect humain dans la formation paraît indispensable. Dans une Marine où les équipages risquent d'être réduits de manière conséquente, en raison de l'automatisation et de l'intégration des systèmes, le rôle de l'homme n'en sera que plus primordial. On peut même affirmer, sans craindre le paradoxe, que plus l'environnement technique est complexe, plus la prise en compte du facteur humain est fondamentale.

Par ailleurs, l'évolution de la société amène à s'interroger sur l'exercice du commandement aujourd'hui. La formation du caractère et l'aptitude au leadership se doivent d'accompagner une réflexion d'ensemble sur le commandement et l'éthique de l'officier. L'enseignement des sciences sociales offre un cadre privilégié à ce type de réflexion.

2- L'EVOLUTION

21- Le CID

Il faut souligner qu'un projet de réforme du programme d'enseignement prévoit d'accorder une place plus importante aux sciences sociales. Ce projet envisage en effet le développement des études à options. Une option aura pour thème : défense et nation/problèmes juridiques. Toutefois, cette option qui représentera 15 % du volume horaire global ne concernera qu'une partie des stagiaires.

22- Le CHEM

Il convient de souligner la part croissante occupée par les sciences sociales dans le programme d'enseignement du CHEM. En effet, le nouveau contexte stratégique qui fait suite à la chute du mur de Berlin a entraîné la professionnalisation de l'armée française. Il convenait donc de tout faire pour préserver et renforcer le lien armée nation. Les militaires ne doivent pas vivre en marge de la société mais, au contraire, s'y exprimer davantage pour se faire connaître et reconnaître. L'étude des sciences sociales est l'un des moyens qui doit permettre aux militaires de rester en phase avec la société dont ils assurent la défense.

23- L'ESM

La réforme de l'ESM a constitué un tournant dans la formation des Saint-Cyriens en 1982. C'est à cette époque que le volume horaire consacré aux sciences sociales a connu une forte augmentation. Il convient toutefois de souligner que la

contrainte de la reconnaissance du diplôme d'ingénieur de Saint-Cyr ne permet pas d'accroître le nombre d'heures de sciences sociales pour les scientifiques.

L'évolution des enseignements de sciences sociales peut être qualifiée de croissante depuis quelques années. La dernière réforme mise en œuvre à Saint-Cyr (1999) le souligne une nouvelle fois. Elle permet ainsi, grâce à un système d'enseignements à options dans les filières langues ou gestion des ressources de la défense d'accroître sensiblement cette catégorie de disciplines. La filière scientifique reste indéfectiblement contrainte par les exigences liées à l'obtention du diplôme d'ingénieur. Pour cette raison, les projets tendent plutôt à restreindre les volumes alloués aux enseignements de sciences sociales en vue de se polariser au mieux sur l'objectif du diplôme d'ingénieur. Quatre enseignements sont ainsi concernés : économie d'entreprise, histoire des relations internationales, sociologie, gestion des ressources humaines.

D'une façon générale, les projets de réforme sont examinés par le Conseil de perfectionnement après expression des besoins nouveaux des enseignants, cadres et élèves, appelés chaque année à se prononcer sur l'année écoulée. Les résultats de cette étude 1998-1999, intervenue au terme d'une première année consécutive à la réforme, a ainsi mis en évidence une grande adhésion des élèves de l'ESM des filières non scientifiques qui ont pu bénéficier d'un système d'enseignement optionnel. Ce dernier concourt, en effet, de l'avis général, à les responsabiliser et à les associer plus étroitement à la conduite de leurs études. Il offre en outre le mérite de répondre plus directement aux choix nouveaux effectués par l'armée de terre dans le cadre de la constitution de filières d'experts dont certaines d'entre elles sont basées sur les sciences sociales. Il s'agit en fait d'ancrer l'exigence de professionnalisme dès la formation initiale. A titre d'exemple, à l'ESM, à côté de la préparation au combat opérationnel, se met en place une réflexion et des outils directement issus de l'enseignement de sociologie et de psychologie visant à prendre en compte l'exigence du soutien psychologique en opérations, conformément à la directive de l'EMAR/CRH signée par le général major général le 9 juillet 1997.

Mais plus fondamentalement, une volonté claire a été exprimée : au regard de l'esprit des enseignements dispensés dans les trois écoles, il s'agit de souligner l'exigence d'ouverture sur l'extérieur afin de renforcer l'image d'une institution en prise sur le monde. Aussi, s'agit-il de définir plus clairement la philosophie qui préside à l'enseignement des sciences sociales dans le cadre de la formation initiale : loin de constituer un vernis culturel de circonstance, il représente un véritable apprentissage capable de procurer aux jeunes officiers une véritable intelligence des situations et de leur donner le recul nécessaire pour être en mesure, le moment venu, de maîtriser la complexité.

L'accroissement du temps de réflexion personnelle des élèves joint à une plus grande ouverture permet de conforter le niveau universitaire des enseignements dispensés aux écoles. Le but de la réforme, vise également à accroître le temps de réflexion personnelle des élèves.

24- L'ECOLE DE L'AIR

Il est important de souligner l'évolution des programmes dans les dix dernières années. En 1989, après une longue période pendant laquelle l'accent avait été mis sur l'instruction scientifique et technique, la Division d'Instruction des Sciences Humaines, (DISH), a été créée au même titre qu'il existait une Division de l'Instruction Scientifique et Technique (DIST).

Cette division a été chargée de réorganiser cet enseignement et de le détacher de la formation militaire. Depuis 1998 la modularité a été introduite aussi bien dans l'enseignement des sciences humaines que dans celui des sciences de l'ingénieur.

Les modifications des programmes sont souvent issues des critiques formulées par les élèves eux-mêmes, mais elles viennent aussi du renouvellement permanent de l'encadrement qui fait part de son expérience et adapte la formation aux besoins des unités, qu'ils connaissent bien puisqu'ils en proviennent. Bien que le poids du conseil de perfectionnement soit à souligner, les cadres de l'école jouissent donc d'une assez grande autonomie dans les propositions de modifications des programmes.

Une des évolutions importantes a été d'instaurer la présentation d'un mémoire de culture générale en fin de deuxième année. Il n'apparaît pas dans les programmes présentés ci-dessus car aucun créneau particulier n'est alloué aux élèves pour le préparer.

Le module Ethique et Commandement est une autre évolution notable. Il comprend :

- un sous-module Droit
- un sous-module Economie
- un sous-module Aspect juridique de la sécurité des systèmes d'information
- un sous-module Leadership

Par ailleurs, il est impératif de bien rappeler que l'Ecole de l'air délivre un diplôme d'ingénieur, obtenu en trois ans. Ces données ne peuvent être remises en question. Le volume d'heures nécessaire à cet enseignement est donc incompressible. Les élèves ont globalement un emploi du temps très chargé durant leurs trois années d'études. L'enseignement des sciences sociales ne peut donc pas évoluer dans son volume. D'ailleurs celui-ci semble avoir atteint son maximum et n'évolue plus depuis quelques années. Néanmoins comme le montrent les évolutions traitées plus haut, des évolutions qualitatives sont possibles. Des projets sont actuellement à l'étude et il serait prématuré d'en présenter un plutôt que l'autre alors qu'aucune décision n'est arrêtée.

Il est néanmoins possible de préciser l'esprit de ces réformes. Les programmes actuels ont été élaborés par tâtonnements successifs, en rajoutant de nouvelles matières en fonction des besoins et de l'évolution de la société. Il paraît donc nécessaire aujourd'hui de donner plus de cohérence à cet enseignement, surtout face à l'enseignement scientifique qui reste assez monolithique. Déjà en deuxième année le module Ethique et Commandement est en cours de refonte mais c'est une réorganisation plus globale qui est attendue. On peut raisonnablement envisager qu'il n'y aura plus que deux grands pôles dans la formation : la formation de l'Homme et la formation de l'ingénieur. Le but plus ou moins ambitieux de la première déterminera le type de formation qui sera mis en œuvre.

25- L'ECOLE NAVALE

L'obtention du diplôme d'ingénieur étant considéré comme prioritaire par l'école navale, le volume horaire consacré à l'enseignement des sciences apparaît incompressible. Le volume horaire alloué à l'enseignement des sciences sociales devrait peu évoluer.

En revanche, la formation au commandement devrait voir sa part augmentée et aborder des thèmes proches des sciences sociales.

26- L'EMSST

L'évolution dans le temps de la population des brevetés dans une spécialité proche des sciences sociales peut être caractérisée par une certaine stabilité après avoir connu une tendance à la diminution jusqu'en 1996. Ainsi, on dénombre successivement :

1996 : 7 officiers

1997 : 11

1998 : 17

1999 : 15

2000 : 14

La tendance véritable sera plutôt trouvée dans un raccourcissement net des scolarités allouées : davantage de formations effectuées en une seule année sont désormais consenties pour devenir la règle dans une majorité de cas dans un futur proche. Cette position peut paraître surprenante à une période où s'effectue la mise en place de corps d'experts.

27- L'EOGN

Le projet de modification des programmes ne concerne actuellement que l'éventualité d'une adaptation aux nouvelles filières de recrutement. En effet, l'accès à l'EOGN pourrait prochainement être modifié et les programmes seraient adaptés à cette nouvelle population d'élèves. Pour autant, l'enseignement des sciences sociales sera maintenu et aura comme même objectif de préparer les futurs officiers de gendarmerie à mieux appréhender le milieu dans lequel ils travailleront au quotidien.

TROISIEME PARTIE : COMPARAISON AVEC DES ECOLES CIVILES

FRANCAISES ET DES ECOLES MILITAIRES ETRANGERES.

1- LES ECOLES CIVILES FRANCAISES

11- L'ENSTA

Les enseignements :

L'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées forme des ingénieurs de haut niveau appelés à occuper des postes de responsabilités importantes. Le recrutement est du niveau Mathématiques Spéciales et le concours d'entrée fait partie du concours commun de l'Ecole des Mines. L'enseignement comprend donc une partie scientifique prépondérante. Néanmoins les sciences sociales y tiennent une place non négligeable.

L'enseignement des sciences sociales est soit directement lié au métier d'ingénieur, soit plus général. Nous pouvons donc distinguer les matières liées à la gestion des entreprises et celles appartenant au module « langues et culture générale ».

Gestion des entreprises : comptabilité, finances (environ 1H30 par semaine)

Langues et culture générale : (environ 1H30 par semaine)

- les langues étant exclues du cadre de notre étude nous ne développerons pas ce domaine pourtant largement pris en compte à l'ENSTA.
- la culture générale regroupe l'enseignement de la géopolitique, de la stratégie, de l'histoire de la musique, de la littérature.
- la communication.

Evolutions depuis dix ans :

La tendance a été d'augmenter le volume d'heures consacrées aux langues et à la culture générale, en cherchant à donner une « vision scientifique » des sciences sociales.

Méthodes d'enseignement :

L'enseignement se déroule essentiellement sous la forme de cours magistraux en classes réduites, travaux dirigés et séminaires. Une partie de cet enseignement est optionnelle.

Corps enseignant :

Il est constitué de professeurs civils et de quelques contrôleurs généraux.

Contrôles :

Des tests écrits et oraux concluent chaque cycle d'enseignement.

Appréciations des élèves :

A priori réticents, ils apprécient cet enseignement dont une partie est optionnelle.

Pourquoi cet enseignement :

Pour bien comprendre les objectifs de l'enseignement des sciences sociales à l'ENSTA nous pouvons reprendre les propos introductifs du programme d'activité du département « Langues, Culture, Communication » (LCC).

« Notre principale préoccupation est d'établir des passerelles entre ces domaines. Nous souhaitons que les élèves prennent conscience de la nécessité de développer leur aisance en société en acquérant une plus grande confiance en eux-mêmes. Mais nous cherchons aussi à provoquer leur curiosité et à leur fournir les moyens de prendre du recul par rapport à ce qui deviendra une part essentielle de leur vie (le métier d'ingénieur) : la pratique saine d'une profession, quelle qu'elle soit, ne nous semble possible que si des intérêts tout autres viennent l'équilibrer et empêcher un effet de saturation. »

« La culture –les « humanités »- existe essentiellement, à l'ENSTA, sous la forme de séminaires privilégiant le dialogue entre professeur et élèves, et évitant, autant que faire se

peut, le monologue magistral. L'École offre, en outre, la possibilité de participer à des ateliers libres non intégrés au cursus. L'écrit et le livre restent les supports dominants, quoique non exclusifs de l'image ni surtout de la parole : mais nous estimons que c'est d'abord et avant tout pour le livre – et en priorité pour les « grands textes »- que doivent être suscités chez le futur ingénieur curiosité et intérêt. »

En conclusion l'enseignement des sciences sociales à l'ENSTA a pour but de permettre une ouverture sur la société pour de futurs managers. Ils sont également formés dans le domaine de la communication.

12 – POLYTECHNIQUE

L'école polytechnique est une école militaire mais ses élèves sont principalement employés dans le secteur civil.

Il existe, dans cette école, deux départements non scientifiques : celui des langues vivantes et celui des humanités et sciences sociales. Il faut aussi mentionner la section sportive. L'enseignement des sciences sociales occupe une place très importante à l'école polytechnique. Une journée sur cinq est consacrée aux humanités, aux langues et aux sports. Les élèves emploient 25% de leur temps à étudier des matières qui ne relèvent pas de la science pure. De même, l'enseignement non scientifique représente 25% de l'évaluation générale des élèves.

Il ne s'agit pas ici de dresser un inventaire exhaustif de cet enseignement mais de mettre en exergue l'importance qui lui est accordé. Deux exemples sont particulièrement expressifs.

Le premier exemple concerne le deuxième cycle durant lequel les polytechniciens suivent un ensemble de cours intitulé « humanités et sciences sociales ». Celui-ci se compose :

- De cours magistraux ayant trait à l'idée d'humanité, au système politique français, à l'histoire économique, à l'histoire de l'art, à l'urbanisme et l'architecture.
- De séminaires comme le séminaire A qui regroupe principalement les enseignements de science politique, d'histoire économique et de droit.
Le séminaire B traite des humanités au sens traditionnel du terme (littérature, philosophie, histoire) et des sciences humaines (psychologie, sociologie).
Quant au séminaire C, il rassemble les divers enseignements relatifs à l'histoire de l'art, à l'architecture et aux beaux-arts.

Le deuxième exemple a trait à la formation générale. Les élèves doivent faire un stage de contact humain d'une durée de quatre semaines en entreprise ou dans le cadre d'organismes humanitaires.

Pourquoi cet enseignement ?

Deux types de raisons sont principalement évoqués pour justifier l'enseignement des sciences sociales à l'école polytechnique.

Tout d'abord des raisons historiques sont mises en avant. La part importante accordée aux sciences sociales est, en effet, une tradition qui remonte aux origines de l'école. Dès le 19^{ème} siècle, les pères fondateurs ont tenu à ce que l'architecture et l'histoire des idées soient enseignées. Un grand bond en avant a été fait en 1968 avec la création d'un département des humanités et des sciences sociales. De gros moyens ont été mis en place (locaux, personnels).

Ensuite, les sciences sociales sont indispensables pour agir avec efficacité dans la vie professionnelle. On se réfère volontiers à la citation de Rabelais : « science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » En effet, les mathématiques et la rationalité scientifique ne permettent pas, à elles seules, de résoudre les problèmes. A côté du savoir-faire scientifique, le responsable de haut niveau doit faire preuve de savoir être. Ce dernier est acquis au contact des sciences sociales.

Cette phrase de Dominique Rincé, chef du Département Humanités et Sciences Sociales, résume très bien la finalité de cet enseignement : « Enseignement d'initiation et de démarche plus que d'acquisition, espace d'éveil et d'esprit critique, éclairant et constructif, la formation donnée par le département HSS aura rempli son contrat si, au terme des deux années d'école, les élèves ont enrichi leurs savoirs scientifiques des quelques points d'interrogation pertinents que les humanités et sciences humaines peuvent et doivent leur adresser. »

13- L'ESSEC

131 – Présentation

L'ESSEC a pour objectif essentiel de **former au management** les jeunes gens et jeunes filles issus des classes préparatoires au haut enseignement commercial ou admis sur titre et de leur donner les connaissances et les aptitudes propres à exercer leurs fonctions dans le cadre qu'ils se sont librement choisi et qui pourra être l'entreprise, la profession libérale ou, au sens le plus large, l'organisation.

A l'issue de sa scolarité, le diplômé ESSEC se doit d'être capable non seulement d'appliquer des techniques précises relevant du domaine fonctionnel (marketing, finance, comptabilité, gestion du personnel, etc) qui lui ouvrent la porte des services spécialisés des entreprises ou organisations, mais aussi de mettre en œuvre sur le terrain les connaissances et les aptitudes au management général développées à l'école.

132- l'enseignement des sciences sociales

Cet enseignement poursuit les deux objectifs suivants :

- a) Sensibiliser l'ensemble des étudiants à la nature de la vie sociale dans les entreprises, les organisations et les institutions. Fournir à cette occasion une panoplie d'outils et de concepts propres à analyser et comprendre efficacement les situations sociales.
- b) Eveiller chez les étudiants le goût et l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux et, ce faisant, compléter leur formation de futurs responsables ayant le souci des personnes avec qui ils seront amenés à travailler. Donner aux étudiants qui le souhaitent l'occasion de développer leur compétence personnelle dans des situations de groupe où ils peuvent expliciter leurs modes d'approche des autres et faire l'expérience de nouveaux comportements sur des questions cruciales d'actualité (relations interculturelles, phénomènes de société, sciences et techniques, éthique...).

L'enseignement en sciences sociales en première année comporte deux cours obligatoires de 36 heures chacun :

- « *Introduction à l'analyse des organisations* » qui a pour objectif d'éveiller les étudiants au travail et à la vie collective dans les entreprises ou toute autre forme d'organisation.
- « *Eléments d'analyse de la société contemporaine* » qui vise à donner des informations sur le fonctionnement de la société contemporaine et à donner à l'étudiant des méthodes et des grilles d'analyse.

En 2^o et 3^o année, six cours sont proposés au choix des étudiants :

- « *Structures et changement organisationnel* » dont le but est de confronter les étudiants à la complexité des réalités organisationnelles. Il comprend l'étude systématique des théories organisationnelles et l'applications de ces outils d'analyse à des problèmes concrets de management autour de la problématique du changement qui représente aujourd'hui une dimension clé de la réalité organisationnelle.
- « *Problématiques fondamentales de la sociologie* » qui vise à s'interroger sur la pertinence des méthodes en sociologie tout autant qu'aux contenus des théories que ces méthodes génèrent.
- « *Culture et management interculturel des organisations* » dont l'objectif est d'apprendre à situer chaque organisation en tant que système ouvert dans ses relations avec ses environnements économiques et institutionnels et de mieux différencier les fonctionnements organisationnels nationaux et internationaux.
- « *Ethique et entreprise* » dont la vocation est d'éveiller les étudiants à une réflexion générale sur la vie actuelle dans les entreprises.
- « *Culture sociale contemporaine* » qui permet de prendre conscience des changements intervenus au cours des vingt dernières années en matière de management économique, social et culturel et analyse les difficultés de passer d'un modèle social ancien à un autre caractérisé par la décentralisation et le contractualisme.
- « *Théorie de la personnalité* » dont le but est de réfléchir sur les problématiques du changement et du développement personnel.

14- L'ECOLE DES MINES

L'Ecole des Mines de Paris recrute par la voie d'un concours ouvert aux étudiants des classes préparatoires scientifiques.

Elle a pour mission de former, en trois années, des ingénieurs du Corps national des Mines ou des docteurs ès sciences et de conduire des actions de recherche. L'effectif compte 90 élèves en première année auxquels viennent s'ajouter en deuxième année 30 élèves recrutés sur titres (Ecole polytechnique et université).

Il a paru intéressant d'examiner l'approche et la vision qu'une grande école scientifique, telle que l'Ecole des Mines, a pu adopter dans le champ de sciences sociales.

Il apparaît d'emblée que l'Ecole des mines a développé une politique particulièrement vigoureuse en matière de sciences sociales. Ainsi, près de 25 % du cursus de formation est consacré à des matières ou des activités non scientifiques dont 40 % sont directement consacrées aux sciences sociales.

Ces enseignements sont principalement constitués par la sociologie, l'histoire, les sciences économiques et sociales, la gestion. A ceux-ci viennent s'ajouter un enseignement artistique

(assuré par l'Ecole du Louvre) et la mise sur pied d'un projet dénommé « acte d'entreprendre » destiné à concevoir un projet personnel innovant dans tout domaine au choix de l'étudiant (humanitaire, économique, social, scientifique...).

L'esprit de cette démarche générale, résolument volontariste, réside dans la volonté de confronter les élèves à un environnement qu'ils doivent apprendre à reconnaître comme plus imprévisible et moins rationnel qu'une perception scientifique rationnelle aurait pu leur laisser croire. A cet égard, l'Ecole des Mines a développé un programme approfondi d'analyse de situations complexes appelant plusieurs solutions, le plus souvent contradictoires dénommées « controverses ». Dans ce contexte, les élèves sont appelés à réfléchir à l'acte de prise de décision dans un environnement d'incertitude et de rapidité. L'objectif global est également de les conduire à relativiser des analyses et des déductions par trop empreintes de rationalité pure.

Dans le même ordre d'idées, l'Ecole s'attache à mettre l'accent sur la créativité, l'imagination, l'intuition encouragées par des enseignements liés à la création, le design, l'initiation artistique.

Au total, l'intégration des sciences sociales apparaît conçue comme une voie privilégiée d'appréhension des problèmes et d'analyse des questions posées à un responsable de projet de quelque nature qu'il soit. Ces enseignements s'articulent ainsi naturellement avec l'apprentissage de la responsabilité et apparaissent comme un moyen performant d'accoutumance à l'exercice de l'autorité.

2- LES ECOLES MILITAIRES ETRANGERES

21- Enseignement militaire en ESPAGNE et ouverture aux sciences sociales

La formation des officiers :

Il existe en Espagne trois corps de militaires :

- le corps supérieur d'officiers
- le corps d'officiers
- le corps des sous-officiers

Nous nous attarderons sur le premier qui correspond à celui des officiers de carrière recrutés directement au niveau du Bac. Le concours est commun aux trois armées et à la gendarmerie. Le programme est à dominante scientifique. En fonction de ses desiderata et de son classement, le candidat est admis dans une des écoles d'officiers, à San Javier pour l'Armée de l'air, Saragosse pour l'Armée de terre, Marin (Pontevedra) pour la Marine.

Le programme d'enseignement est, en grande partie, commun pour toutes les matières générales. Il existe un enseignement des sciences sociales qui est donc plus ou moins le même dans chaque école. Il est important de souligner qu'un certain nombre de matières, générales ou spécifiques à une arme, sont obligatoires et qu'il existe des options, elles-mêmes communes ou spécifiques. Il est donc très difficile de définir un cursus type mais il semble que globalement en ce qui concerne l'enseignement dit « académique » le pourcentage de temps consacré aux sciences sociales soit sensiblement le même.

Ainsi pour l'étude qui nous intéresse pouvons-nous nous baser sur un exemple de formation dans une spécialité, celle de l'artillerie, en ayant bien à l'esprit que pour les autres formations les pourcentages ne varient que de quelques unités. Les premières années sont consacrées à l'acquisition de connaissances générales et les dernières à la formation spécifique. L'enseignement des sciences sociales est donc à son maximum en milieu de cursus. La répartition est la suivante : (en pourcentage de l'enseignement académique)

- 1 ^{ère} année	12%
- 2 ^{ème} année	25%
- 3 ^{ème} année	34%
- 4 ^{ème} année	18%
- 5 ^{ème} année	26%

Les matières enseignées sont les suivantes (obligatoires ou optionnelles) :

- Droit
- Ethique
- Histoire générale et militaire
- Géographie
- Gestion et administration
- Psychologie sociale
- Histoire des institutions
- Sociologie
- Economie
- Politique
- Politique de Défense
- Economie de la Défense
- Communication

L'enseignement est calqué sur celui de la faculté. L'unité de temps est le « crédit » qui représente 10 heures d'enseignement théorique ou pratique. Une année scolaire comprend entre 60 et 90 crédits, soit entre 20 et 30 heures de cours par semaine dont 20 théoriques au maximum.

Le reste de l'enseignement est consacré aux sciences et aux matières purement militaires. Ces écoles délivrent un diplôme qui leur est propre, mais il donne l'équivalence pour s'inscrire en doctorat.

Les évolutions :

Les principales modifications dans les programmes d'enseignement des écoles militaires espagnoles datent du début des années 70 où les sciences sociales ont vraiment fait leur apparition. Depuis on peut considérer que l'évolution a été très progressive et a surtout consisté à diversifier cet enseignement en l'ouvrant vers l'économie, la psychologie de groupe et le droit.

L'enseignement :

L'enseignement est réalisé sous forme de cours magistraux, ponctués de conférences et de séminaires pour certaines matières. Toute matière fait l'objet d'un contrôle sous forme d'examen écrit ou de présentation de mémoire.

Le corps enseignant est en majorité constitué de professeurs militaires affectés aux écoles, hormis dans certaines matières spécifiques et demandant peu de cours, pour lesquelles il est fait appel à des intervenants civils. Pour le Droit, ce sont souvent des officiers du corps juridique (il existe une justice militaire en Espagne) qui assurent l'enseignement.

Les besoins nouveaux :

Un projet est en cours visant à adapter l'enseignement des sciences sociales aux exigences des opérations extérieures. Un volume d'heures supplémentaire serait donc alloué aux matières suivantes :

- géographie régionale
- droit des conflits armés

et en dehors de notre étude à titre complémentaire

- connaissance des procédures interalliées
- relations OTAN UEO ONU
- informatique

L'appréciation des élèves sur cet enseignement n'est pas spécialement marquée par un effet d'appel des matières non scientifiques. L'intérêt varie beaucoup en fonction de l'importance du module et de la qualité de l'enseignement. Néanmoins il faut souligner la curiosité envers ces matières dont font généralement preuve les élèves.

Pourquoi un enseignement des sciences sociales ?

Le but principal est très pratique. Il s'agit de donner aux futurs officiers tous les éléments nécessaires pour bien commander et, de plus en plus, pour travailler dans un cadre interallié.

Ces écoles d'officiers forment des chefs qui ont une connaissance du monde et de l'homme pour commander et de l'administration pour manager.

22- Enseignement militaire en GRANDE-BRETAGNE et ouverture aux sciences sociales

Il convient de préciser d'emblée que la part consacrée aux enseignements académiques est très faible au sein des écoles de formation britanniques. L'enseignement dispensé à l'Ecole de Sandhurst réside essentiellement dans une formation militaire.

L'originalité du système réside également dans le type de recrutement choisi. Le cœur du recrutement se fait essentiellement à partir de jeunes diplômés déjà formés mais surtout, au regard de critères d'aptitude et pour leurs qualités humaines mises en évidence lors de la procédure d'admission (*Regular Commission Board*). Les critères académiques apparaissent ainsi peu déterminants dans la décision d'intégration finale. En revanche, la manifestation de qualités de *leadership* et l'aptitude à mener des hommes constitue un point central dans la décision finale de recrutement.

La formation en sciences humaines dispensée à Sandhurst peut être résumée à un enseignement d'histoire militaire qui ne dépasse pas la vingtaine d'heures. L'essentiel de la formation étant strictement consacrée à l'entraînement militaire.

De la même façon, l'enseignement militaire britannique n'accorde guère de place à l'enseignement des sciences humaines. Les postes relatifs à ces compétences sont en effet systématiquement confiés à des personnels civils pour les postes de haut niveau au sein du ministère et à des officiers formés sur le tas pour les responsabilités de gestion courante. Seuls

les postes requérant une qualification scientifique (informatique, systèmes d'armes ...) font l'objet d'une formation en un an dans le cadre du JSCSC (*joint services command and staff college*).

23- Enseignement militaire en ALLEMAGNE et ouverture aux sciences sociales

La formation des officiers des trois armées allemandes consacre une large part à la formation générale et universitaire. Dans ce cadre, l'enseignement des sciences sociales occupe une place importante.

En effet, toute la formation repose sur 7 piliers principaux sur lesquels s'appuient tous les programmes, de la formation initiale à l'enseignement militaire supérieur. Ces sept piliers concernent l'aspect professionnel et la formation générale :

- formation spécifique de l'armée de terre ;
- formation spécifique de l'armée de l'air ;
- formation spécifique de la marine ;
- formation spécifique interarmées ;
- politique de sécurité et stratégie ;
- commandement et management ;
- sciences sociales.

La formation initiale.

Le recrutement des futurs officiers s'opère par voie de concours, commun aux trois armées. Les candidats sélectionnés (environ un sur six) optent directement pour leur armée d'appartenance, leur arme ou spécialité et la filière universitaire qu'ils effectueront ultérieurement.

La formation se déroule sur six années environ, réparties en deux périodes distinctes. La première, d'une durée de trois ans, constitue la formation de base des futurs officiers. Cette période est essentiellement tournée vers les matières militaires et l'acquisition des compétences professionnelles.

A l'issue de cette période, les officiers élèves suivent une formation universitaire de trois années, sanctionnée par l'acquisition d'un diplôme équivalent à une maîtrise. Les filières universitaires possibles sont les suivantes :

- études littéraires ;
- sciences économiques ;
- sciences de l'ingénieur ;
- sciences sociales ;
- sport.

Les officiers élèves suivent cette formation au même titre que n'importe quel étudiant et se spécialisent ainsi dans un domaine spécifique. La place consacrée aux sciences sociales est donc importante, principalement pour ceux qui choisissent cette filière mais également pour l'ensemble du corps, notamment en ce qui concerne la formation militaire supérieure.

La formation supérieure.

L'accès à la formation supérieure s'effectue après une sélection, opérée parmi l'ensemble des officiers d'active.

Cette sélection se déroule au cours d'un stage de 14 semaines qui s'articule autour des 7 principaux domaines de formation.

S'agissant du contrôle effectué dans le domaine des sciences sociales, il est constitué par la rédaction d'un mémoire d'environ 20 à 30 pages.

La répartition des stagiaires à l'issue des épreuves de sélection est la suivante : 12,5% accèdent à l'enseignement supérieur, équivalent du CID (2 ans de scolarité), 2,5% rejoignent l'équivalent du cours supérieur d'état-major (CSEM français) pour une durée d'un an, 85% poursuivent une carrière normale au sein de leur armée et arme d'appartenance.

Formation de deux ans : elle se déroule à la Führungsakademie de Hambourg. Une fois de plus les matières enseignées sont regroupées autour des sept piliers de formation. La répartition en pourcentage est la suivante :

- matières professionnelles = 40% ;
- politique de sécurité et stratégie = 20% ;
- commandement et management = 20% ;
- sciences sociales = 20%.

Formation d'un an : celle-ci s'articule autour des sept piliers auxquels viennent se rajouter des matières plus générales, sciences politiques, culture générale, histoire et économie.

Pourquoi un enseignement des sciences sociales ?

La structure actuelle de l'armée allemande reste très influencée par l'histoire de ce pays. Ce dernier est encore profondément marqué par deux périodes fondamentales, la république de Weimar et le III^{ème} Reich, caractérisées sur le plan militaire par une armée forte et coupée de la société.

La volonté actuelle vise donc à éviter la recréation d'un "état dans l'état". La place importante laissée aux sciences sociales a donc pour objectif de conserver un lien armée nation fort, en formant avant tout un "citoyen en uniforme". Le choix d'un cursus universitaire illustre cette volonté.

24- Enseignement militaire aux ETATS- UNIS et ouverture aux sciences sociales

Contrairement à leurs homologues français qui proviennent pour plus de 60% d'écoles de formation dispensant un enseignement académique généraliste (Saint-Cyr, EMIA), seule une petite minorité d'officiers américains (20%) est issu d'une école de recrutement direct West Point, 80% étant issus d'un corps d'officier aux modalités de recrutement assez similaires à celles de nos « 15-2 et 15-3 ». En outre, West Point se compare davantage à une université militaire avec un enseignement « à la carte » qu'à une véritable école de formation militaire, ce travers ayant été, à maintes reprises, dénoncé par d'éminents analystes comme E. Luttwak par exemple.

La formation des officiers américains est donc extrêmement hétéroclite, l'armée recrutant des étudiants au parcours les plus divers. Les officiers ayant étudiés les sciences sociales sont dans l'ensemble assez bien représentés. Par ailleurs il est possible de se spécialiser à West Point pendant quatre ans dans l'étude de l'économie ou de la sociologie.